PARIS • 19 NOVEMBRE 2024

AGENTS DE LA
SNCF VOYAGEURS

SPÉCIAL SOL

NAO 2025

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

CE QUE L'UNSA REVENDIQUE

L'UNSA-Ferroviaire a exprimé à la direction les légitimes attentes des cheminotes et cheminots en matière de rémunération. Focus sur nos exigences.

UNSA-FERROVIAIRE

#1

UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES (AGS)

• **Cumulée** à l'exercice des notations 2025, elle permettrait non pas de maintenir le pouvoir d'achat, mais d'améliorer celui de tous les cheminots.

#2

DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES CONTRACTUELS

• **Augmenter le brut de début de la classe 2** pour porter le salaire mensuel net d'un contractuel débutant à la classe 2 à 1 600 € net (sans majoration d'ancienneté).
• **L'octroi de l'indemnité de résidence** afin d'assurer une rémunération plus juste et adaptée à la réalité économique locale.

#3

PRIMES, INDEMNITÉS & ALLOCATIONS

• **La revalorisation des indemnités de travail de nuit** à hauteur de 20 %, portant ainsi le taux B à 4,01 € par heure et le taux A à 4,42 € par heure.
• **La revalorisation des indemnités d'astreinte** de 25 %, les portant ainsi à 24,80 € par journée pour un taux A et à 122,74 € par journée pour un taux B. Cette mesure concerne l'ensemble du personnel des classes 1 à 9.
• **La revalorisation des allocations de déplacement** de 8 % (partielles ou complètes), une augmentation de 10 % des allocations de panier et de repas, ainsi qu'une majoration supplémentaire de 5 % pour les zones à fort coût de vie (Île-de-France, Côte d'Azur et grandes métropoles).

CETTE ANNÉE, LA SNCF A VERSÉ UN DIVIDENDE DE 1 700 000 000 € À L'ÉTAT. COMBIEN RESTE-T-IL POUR LES CHEMINOTES ET LES CHEMINOTS ?

#4

LA RECONDUCTION POUR 2025 DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

• **Il est prévu d'intégrer** notamment une flexibilisation accrue de l'utilisation du FMD pour inclure des solutions de mobilité mixtes et un engagement de la SNCF pour obtenir le label *Employeur vélo pro*.

#5

DES ENGAGEMENTS QUANT À L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

• **D'un système de partage** de la création de la valeur *via* la mise en place d'un socle d'intéressement Groupe.
• **En faveur de l'égalité professionnelle** et du bien-vivre ensemble, avec notamment la création d'un fonds d'égalité salariale de 10 millions d'euros par an, la création d'un programme *Boost carrière au féminin* permettant d'accélérer les promotions du personnel féminin à des postes à responsabilité ainsi que la prise en compte intégrale du congé parental dans le calcul de l'ancienneté du salarié (contractuel ou statutaire), au-delà des dispositions légales.

EN DÉTAIL
NOS EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES AGENTS DU SOL

#6
PRIME POLYCOMPÉTENCE

• **Le pôle Voyageurs de l'UNSA-Ferroviaire revendique une augmentation de la prime de polycompétence.** Depuis sa création, la prime de polycompétence n'a pas évolué alors même que les missions et les rythmes de travail se sont fortement intensifiés. L'arrivée du nouveau logiciel de commande va industrialiser cette polycompétence, en gérant à la tâche les journées de service et en optimisant les ressources humaines. Le pôle Voyageurs de l'UNSA-Ferroviaire demande une extension de cette prime à l'ensemble des agents et non plus seulement aux agents des gares vitrines.

#7
PRIME LANGUES ÉTRANGÈRES

• **Le pôle Voyageurs** de l'UNSA-Ferroviaire revendique l'élargissement de la prime de langue à l'ensemble des agents au contact de la clientèle. La liste des langues doit être redéfinie et élargie afin de s'adapter à l'internationalisation des voyageurs affaires et tourisme.

#8
VALORISATION DES MISSIONS ASSOCIÉES ET DIPLÔMES

• **Le pôle Voyageurs** de l'UNSA-Ferroviaire revendique la reconnaissance des agents effectuant des missions d'experts, d'ambassadeurs ou de tuteurs, ou toute autre mission affiliée, par la valorisation dans le temps alloué, dans la rémunération et l'évolution de leur carrière. Le pôle Voyageurs de l'UNSA-Ferroviaire revendique une meilleure et plus juste prise en compte des diplômes obtenus avant et pendant la carrière des agents.

#9
PRIME RELATIVE AU VOLONTARIAT POUR CONGÉ DE FIN D'ANNÉE

• **L'exemple récent des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024** a démontré que l'octroi de primes spéciales participe fortement à la mobilisation et à la motivation des agents volontaires pour travailler durant ces périodes de fortes tensions sur les congés, sans pour autant remettre en cause le droit aux congés ni à la grève. Les agents en opérationnel durant les fêtes méritent une reconnaissance financière. •••

#10

RÉMUNÉRATION DES SUPER VENDEURS

• **Le pôle Voyageurs** de l'UNSA-Ferroviaire revendique le retour à la classe 4 des agents en poste de super vendeurs (vendeurs moniteurs) et vendeurs experts. Les parcours professionnels et les possibilités d'évolution sont assez restreints pour les agents de la relation client au sol. Recréer ces postes dits de super vendeurs permettrait d'offrir de nouvelles perspectives. Les ambassadeurs pourraient être concernés et reconnus à travers cette possibilité d'évolution. Ce serait une véritable reconnaissance, avec une perspective d'évolution concernant leur parcours professionnel.

#11

REFONTE DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DES WEEK-ENDS ET FÊTES

• **Les contraintes inhérentes** à ce rythme professionnel doivent se voir mieux valorisées. Le pôle Voyageurs de l'UNSA-Ferroviaire demande la refonte du taux de rémunération du travail des samedis, dimanches et fêtes, avec une notion de taux rémunérateur évolutif en fonction du nombre de ces jours travaillés par un taux annuel progressif !

#12

REFONTE DE LA PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE

• **Le pôle Voyageurs** de l'UNSA-Ferroviaire revendique la refonte de la prime de départ à la retraite. En effet, nous demandons que celle-ci soit indexée sur le nombre d'années de service.

UNSA-FERROVIAIRE

© UNSA-Ferroviaire 2024
56, rue du Faubourg Montmartre ● 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org ● Crédits photo **Freepik & Flaticon**
Ne pas jeter sur la voie publique